



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**Le ballon-chasseur est de l'intimidation : oui, et alors?**

---

**Sherbrooke, le 7 juin 2019** – Récemment, la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FEEPEQ) a été informée qu'une professeure de pédagogie à l'Université de la Colombie-Britannique déposera bientôt une étude soutenant la remise en question de la pratique du ballon-chasseur dans un cadre scolaire. Le motif ? Le ballon-chasseur est de l'intimidation légalisée.

Plaçons immédiatement une vérité des plus choquantes : le ballon-chasseur peut effectivement représenter une forme d'intimidation. Plaçons maintenant quelques vérités complémentaires.

Au Québec, l'éducation physique et à la santé est une matière obligatoire. Elle est enseignée par des spécialistes formés pendant 4 ans à l'université (notez ici que ces 2 éléments sont bien différents dans plusieurs endroits au Canada où il n'y a la présence ni de l'un, ni de l'autre). Elle a pour but, par l'acquisition de compétences variées, de rendre les jeunes et moins jeunes autonomes dans leur pratique régulière d'activités physiques.

L'enseignant (e) en éducation physique et à la santé (EEPS) a un devoir d'inclusion, c'est-à-dire, qu'il doit proposer à ses élèves différents moyens d'actions pour lesquels tous se sentiront engagés et en sécurité. Il doit également leur proposer des activités qui vont leur permettre d'avoir du plaisir, des défis et d'acquérir différents gestes moteurs (comme lancer, attraper, courir, etc). Le ballon-chasseur tel que connu dans la National Dodgeball League est une chose, le ballon-chasseur pratiqué en EPS au Québec doit en être une autre. Nous pourrions faire la comparaison avec la Ligue nationale de hockey et le hockey enseigné en contexte scolaire : ce n'est pas du tout la même affaire!

Le ballon chasseur en soi peut être une activité récréative, un sport ou un moyen d'action qui peut devenir une situation d'apprentissage. C'est dans la qualité de son enseignement qu'un spécialiste en EPS peut faire la différence dans les apprentissages moteurs et également dans les jeux collectifs. Dans le cadre de ses cours, l'EEPS donne des outils et des notions aux participants pour leur permettre de devenir des citoyens dotés d'une bonne éthique sportive, il propose également des adaptations du jeu qui tiendra compte du niveau habiletés motrices du groupe, de leur capacité de communication et autres afin de proposer une activité d'apprentissage sécuritaire et plaisante. Les enfants de tous âges sont alors accompagnés et guidés à accepter leurs forces et reconnaître leurs défis et par la même occasion, reconnaître et accepter la différence autour d'eux.

La FEEPEQ valorise et fait la promotion d'une éducation physique de qualité. Se faisant, elle soutient les enseignants en éducation physique et à la santé du Québec dans l'exercice de leur jugement critique dans le choix des stratégies d'apprentissage proposées à leurs élèves, ballon-chasseur ou pas.

- 30 -

**Pour information :**

Véronique Marchand

Directrice

Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉEPEQ)

819-238-4661

[direction@feepeq.com](mailto:direction@feepeq.com)